

L'écho de Montailoux

Numéro 84 - Printemps 2021

Dossier p. 8

À la découverte
du Village d'entreprises
du Grand Châble...

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Présilly participe à la deuxième édition de La Nuit est Belle	4
Appel aux anciennes photographies	4
Nouveau panneau lumineux	5
Canicule, pensez à vous inscrire sur le registre communal	5
Mairie : les travaux sont terminés	6
Élections régionales et départementales	7

DOSSIER

À la découverte du Village d'entreprises du Grand Châble	8
--	---

VIE MUNICIPALE

11 novembre 2020	12
Remerciements	12
Début des travaux de l'AFAF	13
Délibérations prises depuis le 13 octobre 2020	14
Actualités du CCAS	16
État civil	16

VIE LOCALE

Infos covoiturage	17
Séniors : le coin des infos	19
Rester vivre dans mon village	20
Une graphothérapeute à Présilly	21

VIE INTERCOMMUNALE

Proxigem : le transport à la demande	23
Le projet de territoire de la CCG	24
Declic-Genevois	25
À la Maison du Salève...	26
Syndicat Mixte du Salève	28
L'École Beaupré, en travaux	29
Les Monts de Genève	30
Fit N' Fight	32
MJC de Viry	33
La Présillienne	34

INFOS UTILES

Drones : des règles à respecter	35
Frontaliers ? Pensez au recensement	35
Signalez le frelon asiatique	36
Néosporose, soyez vigilants	36
Gestion des impôts	37
Travaux d'extérieur	37
Numéros utiles	37

PORTRAITS

À la rencontre de vos élus municipaux	38
---------------------------------------	----

MENTIONS LÉGALES

Bulletin municipal édité par la Mairie de Présilly
Directeur de publication : Nicolas DUPERRET
Rédaction : Tony PORRET, Nicolas DUPERRET, Dominique ROULLET,
Laurent DUPAIN, Danielle MAXIT, Marlène FAVRE, Anaïs VULLIET
Photos : Jean COUTURIER, Tony PORRET, Pixabay, Freepik
Mise en page et impression : Villi® - 74160 Beaumont



Imprimé sur papier recyclé issu de forêts gérées de façon responsable.

**Chères Présilliennes,
Chers Présilliens,**

Voilà plus d'un an que nous devons vivre autrement avec ce virus qui a déjà muté à plusieurs reprises (variants anglais, brésiliens...).

Malheureusement, notre vie sociale a été bouleversée ainsi que celle de nos proches et de nos aînés. Avec ces couvre-feux et ces confinements, notre gouvernement cherche à protéger ses citoyens par tous les moyens, même si certains d'entre nous peuvent être en désaccord, pour plusieurs raisons.



N'ayant pas pu célébrer les vœux du Maire cette année, je profite de cette occasion pour remercier le personnel communal, les élus, les associations ainsi que tous ceux qui consacrent leur temps et se dévouent aux autres (personnel de santé, médecins, infirmiers, aides-soignants...). Espérons que, malgré tout, ce vaccin pourra éradiquer ce virus.

Parmi les élus qui sont beaucoup sollicités je pense aux membres du SIVU Beaupré, qui regroupe les communes de Beaumont et de Présilly, que je tiens particulièrement à remercier pour leur travail et leur engagement, au même titre que les élus de Présilly aux côtés desquels j'évolue au quotidien.

Concernant la vie communale, à l'heure où j'écris cet édito nous sommes en train de réintégrer la mairie après un peu plus de six mois de travaux pour une mise aux normes concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Je souhaite remercier tous les intervenants qui ont œuvré pour l'élaboration de ce projet, ainsi que le Conseil départemental et la Région pour leur aide financière.

Après plus de dix ans d'études et de procédures administratives, les travaux concernant le remembrement (AFAF), vont débuter courant mai pour quelques mois en fonction des saisons des cultures en cours. Cet outil va permettre aux agriculteurs de regrouper leurs champs et aussi à nos amis promeneurs de découvrir des chemins de balade. Merci à Adélaïde ainsi qu'au Conseil départemental qui nous soutiennent financièrement pour ces études et la conception du projet.

Je vous souhaite un beau printemps et un bel été et prenez soin de vous et de vos proches.

**Le Maire,
Nicolas Duperré**



PRÉSILLY PARTICIPE À LA DEUXIÈME ÉDITION DE LA NUIT EST BELLE

Le vendredi 21 mai 2021, Présilly participera à la deuxième édition de « La nuit est belle ! », en éteignant son éclairage public. Lors de cette action symbolique, Présilly se joint à l'ensemble des communes transfrontalières du Grand Genève engagées dans la démarche.



Après l'observation des astres, fil rouge de l'opération en 2019, c'est la biodiversité nocturne qui sera mise en avant. Une date qui n'a pas été choisie par hasard pour sa lune 3/4 pleine, au cœur du printemps, réunissant des conditions favorables à l'observation et à l'écoute de la faune crépusculaire.

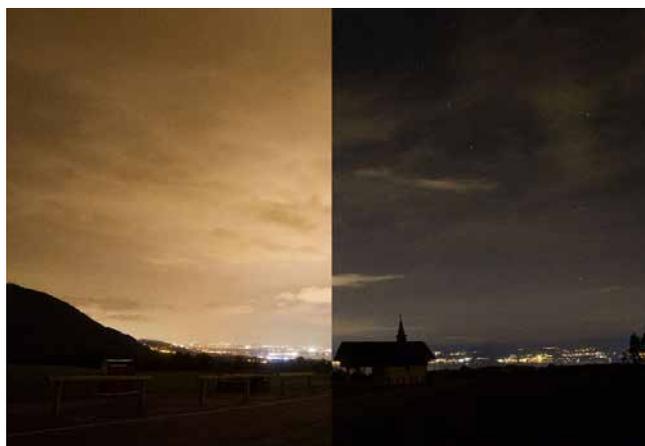
Alors, le 21 mai, éteignez-vous aussi vos lumières !

Retrouver toutes les informations sur www.lanuitestbelle.org



La Nuit est Belle à Présilly

Afin de participer à cet événement transfrontalier, l'ensemble de l'éclairage public communal sera éteint dès le vendredi 21 mai au soir, et ce jusqu'au dimanche 23 mai inclus.



La nuit est belle 2019 depuis la chapelle de Champeillan (crédit photo : Société astronomique du Léman)

APPEL AUX ANCIENNES PHOTOGRAPHIES DE LA COMMUNE !

Vous disposez d'anciennes photos de Présilly, de ses quartiers, de ses infrastructures, de ses moments de vie ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir par e-mail : mairie@presilly.fr ou en les déposant en mairie aux horaires d'ouverture ! L'objectif est de constituer un fond documentaire communal, et aussi de pouvoir les partager avec vous, dans ce bulletin.



LE PANNEAU LUMINEUX DU PETIT-CHÂBLE EST INSTALLÉ !

Situé sur la route du Petit-Châble, et visible dans les deux sens de circulation, ce panneau lumineux permet la diffusion des informations communales en temps réel ! Il vous informera également des événements sur la commune.

Installé par l'entreprise Original Tech, basée dans le département du Rhône, le panneau lumineux vous permet également de découvrir l'ensemble de son contenu en vous rendant sur : presilly.infos-municipales.fr ! En acceptant les notifications, vous pourrez également recevoir directement les informations municipales sur vos appareils connectés.



CANICULE !

Certaines personnes vont trouver ce message hors saison et vont bien rire de ces informations sur un risque de canicule ! Peu importe. En matière de santé, le principe de prévention est primordial ! Et donc, afin de prévenir les conséquences d'une éventuelle période de forte chaleur cet été, il est important de rappeler bien en avance aux personnes isolées, vulnérables ou fragiles qu'elles ont la possibilité de s'inscrire sur le registre nominatif communal. Pour cela, il suffit de contacter **la Mairie au 04 50 04 42 50**.



MAIRIE : LES TRAVAUX SONT TERMINÉS !

La mise aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite) est terminée. Notre mairie a réouvert le 14 avril 2021.

Ces travaux ont permis d'équiper notre mairie d'un lieu d'accueil du public aux normes PMR. Ce lieu de réception va permettre de faciliter l'accueil de nos administrés, simplifier l'orientation des demandes ainsi que d'améliorer les conditions de travail de nos agents.

Un escalier extérieur large et stable permettant d'assister les personnes à mobilité réduite a également remplacé les anciens escaliers.

Nous avons parallèlement profité de ces travaux pour munir notre maison commune d'une vraie salle des associations avec une entrée et des sanitaires indépendants. Cela va permettre aux organisations du territoire d'avoir un lieu de rassemblement chaleureux et fonctionnel.

Pendant les travaux



Après les travaux





LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES AURONT LIEU LES 20 ET 27 JUIN !

Les élections régionales et départementales, prévues en mars 2021, ont été reportées en juin en raison de la crise sanitaire. Les élections auront ainsi lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Pour les opérations de vote, un protocole sanitaire va être adopté pour garantir la sécurité sanitaire dans les bureaux de vote. Conformément à ce que prévoit la loi du 22 février 2021, les procurations seront facilitées, notamment grâce à une procédure dématérialisée.

Toutes les informations concernant les procurations : www.maprocuration.gouv.fr

Quels modes de scrutin ?

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie sera entièrement renouvelé, comme tous les six ans. Dans chaque canton, une femme et un homme, formant un binôme, sont élus au scrutin majoritaire à deux tours.

Pour les élections régionales, le mode de scrutin est un scrutin de liste proportionnel avec une prime majoritaire à deux tours. Les listes de candidats sont régionales ; elles contiennent autant de sections qu'il y a de départements dans la région, et respectent une stricte parité.

À LA DÉCOUVERTE DU

VILLAGE D'ENTREPRISES *du Grand Châble*

Depuis la fermeture de l'usine Alsacienne d'Aluminium, le site, majoritairement situé sur la commune de Beaumont, et disposant d'une partie sur la commune de Présilly, accueille désormais un village d'entreprises, géré par la Communauté de communes du Genevois. Alors que nous passons tous, quotidiennement, devant ces bâtiments, nous vous proposons de découvrir ceux qui les occupent ! Les entreprises et les associations qui le souhaitent ont ainsi pu présenter leurs activités.

C'est en 2005, que la Communauté de communes acquiert l'ancienne usine. Après avoir connu de nombreux travaux, notamment de désamiantage, les bâtiments permettent désormais l'accueil d'entreprises en création ou en développement.

En effet, compte tenu de la demande pressante d'entreprises artisanales et industrielles, mais aussi du manque de locaux artisanaux en location sur le Genevois, cette friche industrielle a été réhabilitée en Village d'entreprises, avec pour ambition principale : maintenir et créer des emplois sur le territoire, en permettant l'implantation de nouvelles activités. C'est, par ailleurs, le seul village d'entreprises du territoire !

Idéalement situé, le Village d'entreprises propose ainsi un total de 1 800 m², répartis en différentes cellules, pour un accueil optimal des entreprises. Proposés à la location, les différents espaces offrent un tarif préférentiel pour les entreprises en création !

Entièrement utilisé, le site accueille plusieurs entreprises :

ERI	Réalisation de solutions composites
Venice Powder Board	Fabrication, rénovation et vente de matériel de sport
Allo Jo	Travaux de plomberie et sanitaire
Gil-Topalli Peinture	Travaux de peinture et plâtrerie
Entreprise Godier Genoud Classic	Rénovation motos anciennes
Société 974 Garage	Mécanique auto, gardiennage de voitures et stockage de pneus et de pièces détachées
Construction Métallique du Genevois	Construction et/ou réparation d'ouvrage métallique
Attila Système	Réseau spécialisé dans la prise en charge complète des toitures et de ses éléments associés : diagnostic, réparations et entretien des toitures
Code name 41	Logistique urbaine «zéro émission»
Régie Eau et Assainissement	

Ainsi que des associations :

- **La Salévienne**, société d'histoire régionale
- **L'Association de Lutte contre la Faim dans l'Agglomération Annemassienne et le Genevois Haut-Savoyard**
- **La Compagnie des Gens d'Ici**, compagnie de théâtre. Pour découvrir leurs activités : www.ladici.com ou sur Facebook

L'Association de Lutte contre la Faim dans l'Agglomération Annemassienne et le Genevois Haut-Savoyard

Créée il y a plus de quarante ans, elle œuvre sur les 17 communes de la CCG, depuis le site de Beaumont, et sur 31 communes autour d'Annemasse, depuis le site de Ville-la-Grand. L'association reçoit les familles démunies, souvent adressées par les pôles médico-sociaux, les missions locales, les CCAS, l'hôpital, ou encore les associations caritatives ou chargées de mission : gens du voyage ou migrants.

TOUJOURS MOBILISÉE, MALGRÉ LA SITUATION SANITAIRE !

En mars 2020, l'association découvre le confinement, qui posa quelques problèmes que l'équipe a su résoudre rapidement. La réplique célèbre d'un film de cape et d'épée « si tu ne vas pas à Lagardère c'est Lagardère qui ira à toi » leur donna la solution : au lieu de faire venir les personnes au local de distribution, c'est l'équipe qui va vers eux près de leur domicile grâce à plusieurs véhicules dont ils disposent. L'ALFAA-GHS a donc changé son mode de fonctionnement pour distribuer directement les colis.

Plus récemment, la mise en place du couvre-feu entraîne une réorganisation des horaires de distribution pour les bénéficiaires.

Cette crise sanitaire, aussi brutale qu'imprévisible, est lourde de conséquences sur leur vie quotidienne. Elle génère aussi d'autres crises en particulier sociales et économiques. La distanciation sociale, indispensable pour limiter la propagation du virus, isole les personnes et renforce le sentiment de solitude déjà bien présent chez les défavorisés. Cette population ne dispose pas de CDI ni de temps complet. Elle ne survit que grâce à des emplois précaires.

L'association a constaté, en un an, un accroissement considérable du nombre de bénéficiaires. Celui-ci est passé de 75 à 115 familles aidées sur le secteur, auquel il faut ajouter la trentaine d'étudiants de l'Université de Savoie, à Annecy qu'elle suit depuis quelques années.

POUR 2021, L'ALFAA-GHS A DE NOMBREUX PROJETS !

- La collecte des denrées alimentaires de ce printemps à la sortie des supermarchés reconstituera les stocks mis à mal par la pandémie.
- Le ramassage des légumes que les agriculteurs et les maraichers mettent à notre disposition.
- Les fêtes de la pomme et de la solidarité à St-Julien et à Viry sont non seulement indispensables pour collecter des fonds, et nous donnent l'occasion de vivre des moments riches de convivialité.

Forte de 35 bénévoles, dont une quinzaine sur Beaumont, l'équipe de l'ALFAA-GHS a besoin de renfort pour participer à toutes les tâches : collecte, stockage, distribution, entretien des locaux et du matériel. Toute nouvelle bonne volonté est la bienvenue, pour apporter de l'aide et des idées nouvelles.

N'hésitez pas à les contacter :

bmt@alfaa-ghs.org
ou 06 03 51 04 76



La Salévienne

La Salévienne est une société d'histoire créée à Présilly, en 1984, chez François et Marielle Déprez. Elle étudie l'histoire régionale trans-frontalière et de Savoie qu'elle fait connaître par des conférences, des publications, et des visites. Son champ d'activités s'étend au patrimoine bâti et immatériel (patois, traditions...). En 2012, elle a publié plus de 70 ouvrages, dont 28 numéros de sa revue annuelle « les Échos Saléviens » et organisé plus de 600 conférences. Avec une section à Paris et une section dans les Bornes, elle touche un large public bien au-delà de ses 250 adhérents. Elle possède une bibliothèque de plus de 10 000 références principalement sur l'Histoire de la Savoie et de la Suisse romande qui se situe actuellement dans l'ancienne école de Beaumont, ainsi qu'une photothèque de plus de 3 000 cartes postales du Salève et sa région. Le local de l'ancienne usine du Châble lui sert d'entrepôt pour ses publications et son matériel. Actuellement, elle travaille, à la fois, sur des panneaux valorisant les églises du territoire, ainsi que sur l'histoire de la frontière pendant la guerre 1939-1945.

Pour découvrir l'ensemble des publications et des activités de La Salévienne consultez son site www.la-salevienne.org

Son blason reprend les couleurs du Genevois et le « S » de Salévienne sur couleur de Savoie.



Attila, une entreprise d'entretien des toitures

Née en 2017, l'agence Attila Annemasse a rapidement pris ses quartiers dans le Village d'entreprises. Sa spécialité ? Nos toitures ! En effet, l'entreprise, disposant d'un vaste réseau sur le territoire national, intervient pour la réparation et l'entretien des toitures, ainsi que pour des diagnostics, auprès des collectivités, des gestionnaires de patrimoine, des entreprises et des particuliers.

Menée par Fabien Gilibert, le gérant, une équipe de cinq personnes qui intervient sur l'ensemble du bassin genevois. Elle est composée de Françoise Rivier, assistante, et de trois techniciens de toiture : Arnaud Deschamps, Romaric Trottet et Arnaud Magnin-Robert.



Pour les contacter :

04 50 06 17 62 / 06 60 68 16 65
annemasse@attila.fr
www.attila.fr

DE L'ALSACIENNE D'ALUMINIUM AU VILLAGE D'ENTREPRISES

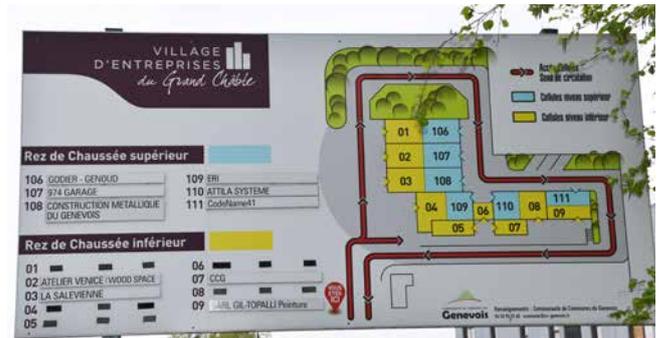
Avant d'être le village d'entreprises, tel que nous le connaissons, le site accueillait une usine de la Société Alsacienne d'Aluminium. L'entreprise, créée en 1932 à Sélestat, installera des ateliers au Châble-Beaumont, dès 1939, dans une ancienne manufacture de bonneterie, tandis que le site alsacien était désormais en zone de combat.

Spécialisée dans la production d'emballage aluminium, notamment dédiés à l'industrie alimentaire, le produit phare sera composé d'une feuille d'aluminium et de papier sulfurisé, permettant notamment d'emballer le beurre !

Les activités, bien que ralenties pendant la guerre, vont rapidement reprendre et même permettre l'ouverture d'un nouveau site, dans les années 1960, à Cruseilles. Au plus fort de son activité, l'usine du Châble accueillera plus de 200 salariés, bien souvent issus des villages alentours.

C'est au début des années 2000 que l'usine cesse son activité, après plusieurs rachats et finalement un démantèlement.

Pendant les travaux de l'A41-Nord, le site de l'usine a également accueilli la société Adelac.



COVID-19 :

Des aides pour les entreprises !

Face à la crise sanitaire et économique, la Communauté de communes du Genevois agit pour ses entreprises. Elle apporte notamment un financement complémentaire au Fond Région Unie mis en place par la région Auvergne Rhône-Alpes en débloquant plus de 180 000 €. La CCG s'est également engagée en renforçant son soutien aux TPE et PME du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel, particulièrement affectées par la crise sanitaire, en leur accordant un dégrèvement de 2/3 du montant de la CFE 2020.

Retrouvez toutes les informations sur :

www.cc-genevois.fr/fr/entreprendre-et-innover/covid-19-aides-aux-entreprises

11 NOVEMBRE 2020, UNE CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE ATYPIQUE

Cette année, et suite aux contraintes sanitaires, la commémoration de la Victoire et de la Paix et d'Homage à tous les morts pour la France n'a pu se tenir sous son format habituel et en présence du public.

Monsieur le Maire et les adjoints se sont rassemblés au monument aux morts de la commune, pour un temps de lecture, de recueillement et le dépôt d'une gerbe.



REMERCIEMENTS !

La période hivernale est désormais derrière nous, laissant place au printemps et à une météo plus clémente. L'occasion cependant de remercier l'ensemble des équipes mobilisées pour le déneigement. En effet, l'hiver a été particulièrement marqué par de nombreux épisodes neigeux et l'accessibilité des routes et des équipements a été l'une des priorités des équipes mobilisées et de Sébastien, qui pilote le chasse-neige chaque hiver !

Le Savez-Vous ?

À Présilly, une tournée complète de déneigement prend, en moyenne, 4h30.



La municipalité tenait également à remercier tous les habitants ayant pris part à la décoration des « sapins de quartiers ».

Au Petit-Châble, au Chef-lieu ou encore aux Hôteliers, ce fut, cette année encore, une véritable réussite grâce à la participation de tous ! Un grand merci à tous les participants, et rendez-vous en décembre 2021 !

DÉBUT DES TRAVAUX DE L'AFAF

Lancement des aménagements fonciers agricoles et forestiers !

Suite à la construction de l'autoroute A41 sur notre commune et dans un souci d'harmonisation de nos espaces agricoles et forestiers, il a été décidé de réaliser des travaux d'aménagement sur l'ensemble de notre territoire.

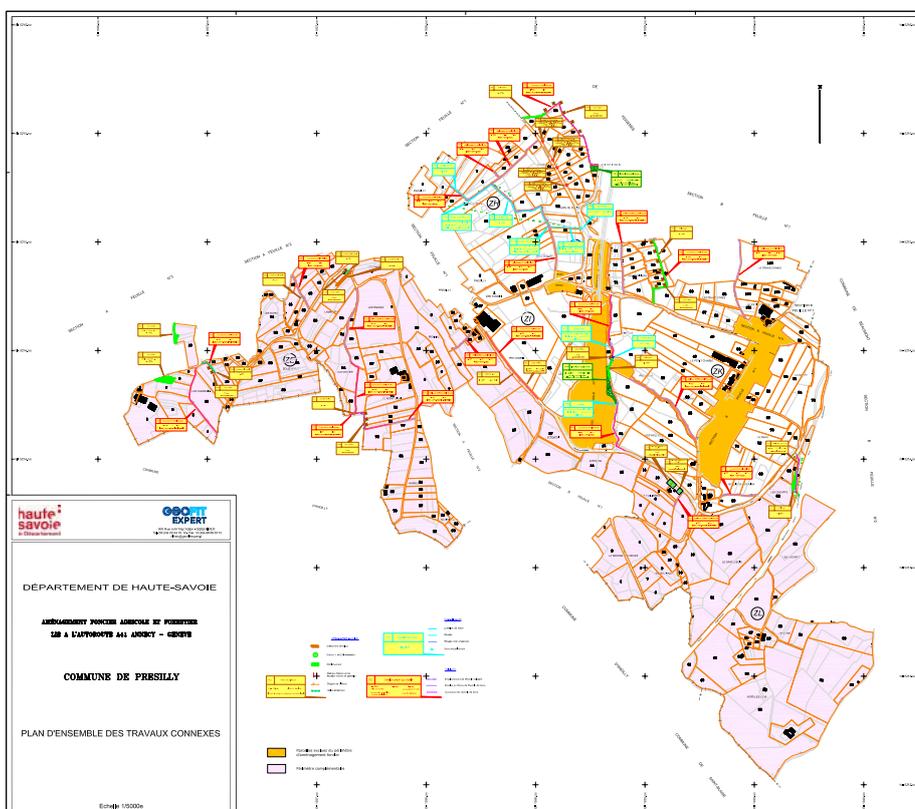
Ces travaux vont être coupés en deux parties distinctes :

- Le périmètre perturbé par la construction de l'A41. Ces travaux, financés par la société exploitante de l'autoroute, vont permettre de redonner de la cohérence aux espaces agricoles et forestiers perturbés par la construction de l'axe autoroutier.
- Le périmètre complémentaire, sur l'ensemble du reste de la commune. Ces travaux vont permettre d'harmoniser les parcelles agricoles et forestières et d'améliorer nos cheminements doux.

La nature des travaux réalisés va être la suivante :

- Aménagements de sols (remise en état de cultures de voies abandonnées, remise en état de cultures après défrichement, arasements de talus, création d'entrées de parcelles...)
- Création ou modification de chemins ruraux et de chemins d'exploitation.
- Travaux hydrauliques agricoles (création de fossés, passerelle piétonne...)
- Pose et enlèvement de clôtures agricoles.
- Plantations en boisement.

Le début des travaux est prévu pour la fin du printemps de cette année. Ils vont s'étaler jusqu'à l'automne. Ils vont être réalisés en coordination avec les exploitants agricoles de notre commune dans le but de les perturber au minimum dans l'exploitation de leurs cultures.



DÉLIBÉRATIONS PRISES DEPUIS LE 13 OCTOBRE 2020

FINANCES



Le budget 2021 a été voté le 13 avril 2021 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases d'une consultation de la commission Finances en date du 23 mars 2021. Il reprend les programmes en cours dans la commune. Il a été établi avec la volonté :

- de poursuivre principalement les opérations d'investissement en cours dans la commune,
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en ne recourant pas à l'emprunt.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation de préparer l'avenir.

Section d'investissement

Dépenses	
16 Emprunts et dettes assimilées	104 500,00€
20 Immobilisations incorporelles	25 000,00€
204 Subventions d'équipements versés	221 000,00€
21 Immobilisations corporelles	339 403,63€
23 Immobilisations en cours	513 000,00€
27 Autres immobilisations financières	19 000,00€
458 Opérations pour compte de tiers	570 195,40€
020 Dépenses imprévues	90 000,00€
041 Opérations patrimoniales	10 200,00€
TOTAL	1 892 299,03€

Recettes	
001 Solde d'exécution reporté	737 816,40€
021 Virement de la section de fonctionnement	221 500,00€
10 Dotations, Fonds divers et réserves	58 000,00€
13 Subvention d'investissement	185 851,86€
458 Opération pour compte de tiers	570 195,40€
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	108 735,37€
041 Opérations patrimoniales	10 200,00€
TOTAL	1 892 299,03€

Section de fonctionnement

Dépenses	
011 Charges à caractère général	543 850,00€
012 Charges de personnel frais assimilés	293 600,00€
014 Atténuation de produits	23 600,00€
022 Dépenses imprévues	90 000,00€
65 Autres charges de gestion courante	346 650,00€
66 Charges financières	30 500,00€
67 Charges exceptionnelles	5 000,00€
023 Virement à la section d'investissement	221 500,00€
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	108 735,37€
TOTAL	1 663 435,37€

Recettes	
002 Excédent de fonctionnement reporté	559 385,37€
013 Atténuation de charges	7 500,00€
70 Vente de produits, prestations des services, marchandises	2 380,00€
73 Produits issus de la fiscalité	589 400,00€
74 Subvention d'exploitation	498 800,00€
75 Autres produits de gestion	5 370,00€
77 Produits exceptionnels	600,00€
TOTAL	1 663 435,37€

Le Savez-Vous ? Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) !

La taxe foncière sur les propriétés bâties est un impôt local qui concerne les propriétaires ou les usufruitiers d'une propriété bâtie au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

La loi de finances pour 2020 entraîne désormais un transfert de la part départementale aux communes. **Ainsi, les communes bénéficient désormais de la part initialement perçue par le département. Le taux de référence 2021 de la TFPB correspond donc au taux 2020 de notre commune, majoré de 12,03%, soit le taux départemental en Haute-Savoie en 2020.** Par exemple,

une commune ayant voté un taux de TFPB en 2020 de 15% aura un taux de référence de 27,03% pour 2021.

Aussi, lors du Conseil municipal du 13 avril, les élus ont délibéré sur la base d'un taux de référence égal à la somme des taux communal et départemental de TFPB 2020. Le taux de 2019 de 7,80% est maintenu et sera donc majoré de 12,03%, suite au transfert de la part départementale.

Les taux restent donc similaires aux années précédentes et n'occasionnent aucune augmentation pour les propriétaires et les usufruitiers.

TRAVAUX



- Plusieurs délibérations ont été prises au sujet des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier, concernant notamment la signature d'une convention avec Adelaç, ou encore la passation des différents marchés.
- Suite à un audit énergétique des bâtiments réalisé en 2015, des travaux d'amélioration thermique de la salle des fêtes sont à prévoir. Le Conseil municipal a ainsi délibéré pour solliciter une participation financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipements Ruraux (DETR).

SOCIAL



- Le Conseil municipal s'est prononcé, le 10 novembre 2020, au sujet de l'attribution des subventions aux associations :

Associations	Suventions 2020
ASSAD	132,75
ADMR	1 958
Arc-en-Ciel	100
Alzheimer Haute-Savoie	100
Basket Club de Saint-Julien-en-Genevois	50
Les bals musettes	200
ASJ74 - Athlé de Saint-Julien-en-Genevois	100
Nez rouge - ONR 74	50
Handi sport 74	100
Protection civile	50
Beaumont Collonges football club	600
UDCAFN	100
Tennis club du Châble	100
Les aînés de Montailoux	500
L'accorderie du Genevois	100
Gym club du Genevois	100
AFTC Haute-Savoie	50
Les restaurants du cœur	100

- Une convention de soutien à l'EHPAD Les Ombelles de Viry a été signée, permettant l'apport d'un soutien financier à l'établissement. Présilly a donc apporté une aide financière de 2€ par habitant selon la population INSEE au 1^{er} janvier 2021.

DIVERS

- Madame Anaïs Vulliet a été désignée « correspondant défense » de la commune, lors du conseil municipal du 13 octobre 2020.
- En novembre 2020, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une opposition au transfert automatique, au 1^{er} janvier 2021, de la compétence en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, à la Communauté de communes du Genevois. En effet, la période sanitaire et ses conséquences sur le décalage des dates d'installation des instances communales et intercommunales, n'ont pas permis aux nouveaux élus, dans des délais raisonnables, une appropriation satisfaisante de l'intérêt et de l'impact d'un tel transfert. Après échanges lors du bureau communautaire du 5 octobre 2020, il a été proposé aux communes le report de la date de ce transfert de compétence à une échéance ultérieure à déterminer collégialement.
- Lors du conseil municipal du 8 décembre 2020, les élus se sont prononcés en faveur d'une indemnité de gardiennage de l'église, versée annuellement et déjà en vigueur depuis plusieurs années. Le plafond indemnitaire applicable pour l'année 2020 reste identique à celui de 2019, soit 479,86 €.
- Le règlement intérieur du conseil municipal a été adopté le 12 janvier 2021. En effet, le Code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus, de se doter d'un tel document. Ce règlement permet de fixer des règles de fonctionnement interne.
- Une tarification pour sanctionner des dépôts sauvages a été actée lors du conseil municipal du 9 mars 2021. Au-delà de la sanction pénale pour toute personne jetant ses déchets sur la voie publique, il s'agit de reporter à la charge des contrevenants les frais de nettoyage, avec un forfait de 275€ et la facturation, sur la base d'un décompte des frais réels, si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure au forfait.
- Une charte informatique a été adoptée. Elle formalise ainsi les règles légales et de sécurité relatives à l'utilisation du système d'information et de communication de la commune.



LE CCAS A LIVRÉ DES PANIERS GARNIS !

Pour cause de pandémie, le repas des aînés a été annulé comme vous le savez ! Les mois passent et nous ne savons toujours pas quand nous sortirons de ce tourbillon...

En attendant de pouvoir organiser une nouvelle rencontre, la nouvelle équipe du CCAS a souhaité rencontrer les aînés de 70 ans et plus sur notre commune. Ils sont passés apporter un petit quelque chose de local, préparé par la Maison du Salève, dans chaque foyer concerné pour marquer le passage à la nouvelle année. Cela a été aussi pour chacun de nous l'occasion de faire connaissance ou de retrouver des visages connus, dans le respect des gestes de protection.

ÉTAT CIVIL

Ils se sont dit oui

- **Germain CARTON** et **Charlotte PARIS** le 10/10/2020

Ils sont nés

- **Raphaël DEFAGO** né le 16/02/2021
- **Liam GRUFFAZ MARCHAND FEKKARI** née le 17/02/2020

Il nous a quitté

- **Marcel MOREL** décédé le 25/11/2020



MOBILITÉ : LE COVOITURAGE DOMICILE-TRAVAIL GRATUIT !

À partir du 23 février 2021, les automobilistes circulant sur les routes du Genevois français ont une raison de plus pour covoiturer ! En s'associant avec BlaBlaLines, le Pôle métropolitain du Genevois français confirme son engagement pour diminuer le nombre de véhicules sur les routes et accentuer le covoiturage domicile-travail, qui est l'une des solutions concrètes pour réduire les émissions de CO2 et répondre aux enjeux de déplacements dans notre agglomération transfrontalière.

Pour encourager la pratique du covoiturage dans les déplacements quotidiens, le Pôle métropolitain prendra en charge les covoiturations réalisés dans le Genevois français sur BlaBlaLines, l'application de BlaBlaCar dédiée au covoiturage domicile-travail. Le dispositif est développé et financé par le Pôle métropolitain du Genevois français.

Mon covoit' quotidien ne me coûte plus rien !

Sur les routes du Genevois français, roulez sans frais :

- Passager **TRAJETS OFFERTS**
- Conducteur **JUSQU'À 5€ / TRAJETS***

*Compensation de 2 à 5 € par trajet et par passager + carte carburant de 15 € offerte après le premier covoiturage

Conditions sur www.genevoisfrancais.org et www.blablalines.com

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1. Les passagers et conducteurs téléchargent l'application BlaBlaLines et y renseignent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
2. L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont fixés automatiquement, sans détour pour le conducteur et avec le minimum de marche pour le passager.
3. Les covoitureurs valident leur trajet.

- Si vous êtes passager·ère : vos covoiturations sont gratuits, le Pôle métropolitain du Genevois français prend en charge la compensation versée à votre conducteur·trice.

- Si vous êtes conducteur·trice : vous recevez une rétribution de 2 à 5€ par trajet et par passager, en plus d'une carte de carburant de 15€ après votre premier voyage.

QUAND TOUT VA TROP VITE...

Quand les parents se sentent démunis... Quand ils ne comprennent plus leurs enfants, leurs adolescents... Quand le dialogue est rompu ou difficile... Alors il faut prendre le temps de s'arrêter, de parler de ce qui est difficile ; Il faut renouer le dialogue avec ses enfants, trouver des solutions pour créer des relations nouvelles.

Des professionnels diplômés du travail social, qui exercent leur métier dans les services du Conseil départemental, de l'hôpital, de l'Éducation Nationale, de l'association Passage, formés à l'entretien familial, sont à votre écoute. Les entretiens sont individuels, gratuits et sans aucune formalité administrative.



Pour prendre rendez-vous
appelez le
06 19 94 09 85

L'IDENTIFICATION DES CHATS PERMET DE LUTTER CONTRE LES CHATS ERRANTS ET LES ABANDONS



CHATS : STÉRILISER C'EST PROTÉGER !

COMME CHAQUE ANNÉE, LE REFUGE DE L'ESPOIR SE PRÉPARE À ACCUEILLIR DE PLUS EN PLUS DE CHATS ET CHATONS.

- > **LA CAUSE** : la non stérilisation de nos chers compagnons qui se reproduisent de manière massive.
- > **LES CONSÉQUENCES** : une surpopulation féline qu'il faut réguler !

LA SOLUTION : LA STÉRILISATION !

- > **POUR LE MÂLE** : il sera plus social, aura moins tendance à errer et cessera de délimiter son territoire en urinant partout !
- > **POUR LA FEMELLE** : elle ne sera plus en chaleur et limitera le risque de développer des tumeurs mammaires.

L'IDENTIFICATION DES CHATS !

- > A compter du 6 janvier 2021, l'identification par puce électronique ou tatouage est imposée à tous les chats nés après le 1er janvier 2012 et âgés de plus de 7 mois
- > Décret N°2020-1625 du 18 décembre 2020
Art : R215-15 du code rural
Le défaut d'identification des chats est désormais sanctionné d'une contravention de 4ème classe.
L'identification de son chat est un acte responsable de son maître.



Plus d'infos, cotisations, dons et legs sur
www.animaux-secours.fr
04 50 36 02 80
info@animaux-secours.fr



animaux-secours

Bien plus qu'un refuge au service de la protection animale
284, route de la Basse Arve - 74380 Arthaz

Retrouvez-nous sur notre page  **Animaux Secours : Le Refuge de l'Espoir**

LE COIN DES INFOS À L'INTENTION DE NOS AÎNÉS ET DE LEURS PROCHES

Actuellement, à 85 ans 1 personne sur 5 est en perte d'autonomie et 4,3 millions de français aident régulièrement leur proche, qui vit à domicile. Dans notre petit village, la solidarité familiale et de voisinage permet de lutter efficacement contre l'isolement et la nécessité de partir trop tôt vivre dans une institution. Cependant, les accidents de la vie nous amènent parfois à devoir trouver des solutions plus complexes afin d'assurer la sécurité, le confort et le réconfort de nos aînés en perte d'autonomie. Il est également important de prendre soin des proches aidants afin d'éviter qu'ils ne s'épuisent.

Je profite de mon clavier pour vous donner des informations pratiques et utiles si vous accompagnez une personne âgée en perte d'autonomie ou si vous souhaitez obtenir de l'aide et trouver des réponses aux questions que vous vous posez.

Voici les coordonnées du **Pôle Gérontologique du genevois français** :
2 bis rue Léon Bourgeois
74100 Ville-la-Grand
Tél : 04 50 84 40 06

Vous pouvez également consulter le **portail national d'information et d'orientation pour les personnes âgées et leurs proches** qui vous fournira des réponses à la plupart des questions que vous vous posez peut-être :

- Quelles aides possibles pour aider mon père en perte d'autonomie chez lui ?
- Ma mère perçoit l'allocation personnalisée d'autonomie, y aura-t-il un recours sur la succession ?
- Ma mère vit seule chez elle. Elle ne se sent plus en sécurité. Quelles solutions s'offrent à elle ?
- Ma mère s'occupe seule jour et nuit de mon père en perte d'autonomie. Elle aimerait avoir une journée de liberté de temps en temps. Comment faire ?
- Mon mari aurait besoin d'aller vivre dans une maison de retraite médicalisée. S'il y va, toute sa retraite sera utilisée pour payer la facture. Moi-même je n'ai pas de revenus. Comment ferai-je pour continuer à vivre chez moi ?
- Et tant d'autres questions encore...

Vous pourrez trouver un annuaire des établissements et services pour personnes âgées, des outils pratiques pour vous guider dans vos choix, des vidéos explicatives, un simulateur pour estimer le montant du « reste-à-charge » mensuel pour un hébergement en EHPAD...

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Si vous n'êtes pas à l'aise pour utiliser Internet, vous pouvez **venir me rencontrer en mairie** afin que nous puissions chercher ensemble des réponses à vos questions. Je serai heureuse de vous accompagner également en vous rencontrant à domicile si cela est plus facile pour vous. Il vous suffit d'appeler la Mairie pour demander un rendez-vous.

La MIEF de Saint-Julien a édité le **guide des actions et services gerontologiques du territoire de la CCG**. Ce guide regroupe les coordonnées de tous les acteurs locaux qui œuvrent pour le soutien des personnes âgées en perte d'autonomie. Pour le recevoir :

Espace Part'Agés

MIEF - 3 rue du Jura à Saint-Julien-en -Genevois
04.50.74.56.80

Dominique Rouillet



RESTER VIVRE DANS MON VILLAGE

« Nous vieillissons, la France vieillit. Pour paraphraser La Fontaine, il n'est rien de moins ignoré, rien où l'on soit moins préparé. Maints rapports ont dénoncé le fait que notre société « performative » tend à rendre invisibles les personnes du très grand âge, que ce soit dans les représentations (publicité, médias) ou dans l'organisation de la société (isolement chez soi ou entre elles dans les établissements spécialisés). Ce manque de visibilité et d'organisation de la représentation, conjugué aux difficultés des finances publiques, et notamment des finances sociales, dans les dernières décennies, peut expliquer sans l'excuser le retard pris par notre pays, en dépit de plans successifs, pour reconstruire une politique de la longévité, notamment en prévision de l'accroissement à venir très significatif du nombre des personnes âgées dans notre société...

Un nouveau regard sur le grand âge est indispensable : inclusion et autonomie doivent être les maîtres mots. Aider nos parents à vivre debout, avec les autres, dans la dignité, ne doit pas être une préoccupation marginale mais être au cœur de notre pacte social car elle engage, non seulement le bien-être des personnes qui nous sont chères, mais la vision que nous avons de notre société, de l'égalité femme/homme, de notre vivre ensemble, de notre vie individuelle et collective...

Une fois le constat posé, que pouvons-nous faire à notre petit niveau pour contribuer à améliorer la situation des aînés dans le village ? Il n'existe pas de recette miracle pour rester à la maison jusqu'au bout du chemin, cependant, certaines habitudes aident indubitablement, comme la pratique régulière d'exercices physiques !

LES BIENFAITS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

Dans l'ensemble, tout porte à croire que comparés à des hommes et femmes plus sédentaires, les personnes âgées plus actives sur le plan physique :

- ont un plus faible taux de mortalité toutes causes confondues, cardiopathies coronariennes, hypertension artérielle, accidents vasculaires cérébraux, diabète de type 2, cancer du colon et du sein ; ont une plus grande capacité cardiorespiratoire et musculaire, une masse corporelle et une répartition des tissus plus saines ;

- ont des marqueurs biologiques indiquant une prévention plus grande des maladies cardiovasculaires, du diabète de type 2 ainsi que le renforcement de la qualité des os ;
- ont une meilleure santé fonctionnelle, moins de risque de chuter, et ont de meilleures fonctions cognitives ; ont moins de risque d'être limitées de façon modérée ou sévère dans leur fonctionnement et de voir leur rôle social diminuer. »

La marche à pied est un exercice de choix, surtout lorsque nous pouvons le faire dans un environnement tel que le nôtre à Présilly ! Alors nous avons fait un premier pas vers ce projet, et pour permettre à chacun d'atteindre son objectif de 150 min d'exercice hebdomadaire, nous avons installé des bancs dans divers endroits de la commune afin de proposer des lieux de halte et de repos. Cela permettra à certains d'entre vous d'oser de nouveau sortir marcher sans craindre l'épuisement. Votre périmètre de marche pourra ainsi être plus long tout en étant plus sécuritaire.

Ces bancs ont été choisis aux normes PMR afin de faciliter le retour à la position debout. C'est la hauteur de l'assise ainsi que les accoudoirs qui jouent le rôle de facilitateurs. Vous les découvrirez au cours de vos balades dans le village.

Admirer le coucher de soleil sur le Jura depuis celui-ci vous tentera peut-être ?

Dominique Rouillet



Sept bancs comme celui-ci ont été installés à ce jour, les 3 premières personnes qui nous donneront la liste de leurs emplacements recevront une petite surprise !

Mairie@presilly.fr
ou 04 50 04 42 50

UNE GRAPHOTHÉRAPEUTE À PRÉSILLY !

Professeur des écoles depuis 25 ans et ayant constaté les difficultés croissantes des enfants dans le domaine de l'écriture, Caroline Wyss a décidé de se former pour devenir graphothérapeute. À l'issue de cette formation, elle a passé un examen et a obtenu son diplôme. Elle exerce déjà depuis un peu plus d'une année sur la commune de Présilly. Rencontre avec cette habitante du Petit-Châble !

QU'EST-CE QUE LA GRAPHOTHÉRAPIE ?

C'est rééduquer l'écriture chez les enfants, adolescents ou adultes.

Elle permet de corriger une mauvaise posture ou une mauvaise tenue du crayon, de rendre une écriture plus lisible, d'accélérer le rythme d'écriture... Les domaines d'intervention sont variés.

QUAND CONSULTER ?

Quand l'écriture est illisible, quand il y a un manque de soin, un refus d'écrire, une mauvaise tenue du crayon, des douleurs, une fatigue...

Certains enfants ou adolescents viennent aussi consulter quand l'écriture n'est pas assez rapide et même si leur écriture est très belle.

COMMENT SE DÉROULE LA RÉÉDUCATION ?

Une première séance consiste à établir un bilan complet avec des tests étalonnés, afin de mettre en évidence les difficultés rencontrées et de fixer des objectifs à atteindre.

À l'issue de ce bilan, des séances de rééducation sont programmées afin de répondre aux besoins de chacun. Ces séances durent 45 min et se déroulent une fois par semaine. Plus les séances sont régulières, meilleurs sont les résultats.

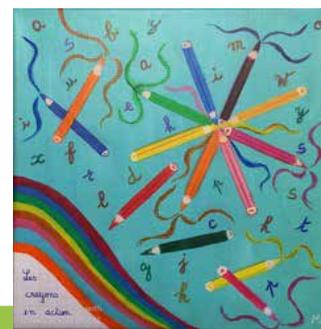
Ces séances sont ludiques (pas de page d'écriture à faire) ! On travaille la relaxation, la détente musculaire, la posture, la tenue de l'outil scripteur, des jeux de motricité fine, de gym des doigts, les formes calligraphiques...

L'objectif général est d'atteindre une écriture fonctionnelle en améliorant la lisibilité, la vitesse et en réduisant les douleurs et l'inconfort.

En résumé, renouer avec l'écrit, reprendre confiance en soi et retrouver le plaisir d'écrire !

J'appartiens à l'AGAME (Association des Graphothérapeutes Approche Multiple Européens) qui regroupe les graphothérapeutes ayant suivi une formation spécifique, théorique et pratique. Cette association me permet de continuer à me former pour enrichir ma pratique. Je viens d'ailleurs de terminer une formation qui va me permettre de faire de la réflexologie palmaire afin de détendre la main, les doigts...

Je peux aussi proposer des interventions auprès des enseignants qui le souhaitent.



Si vous souhaitez rejoindre
Caroline Wyss :

Cabinet « Les crayons en action »

33B route du Salève - 741610 Présilly

carowyss.grapho@free.fr

07 66 55 09 70

www.lescrayonsenaction.com

[www.facebook.com/
carolinewyss.graphotherapeute/](http://www.facebook.com/carolinewyss.graphotherapeute/)

JE ME DÉPLACE AUTREMENT

AVEC

Genevoisroule!

*Un vélo électrique
à la location
pendant 4 mois*

130€

+ D'INFOS

www.cc-genevois.fr
+33(0)4 50 95 92 60
velo@cc-genevois.fr



EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE :
SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS, BEAUMONT, VALLEIRY, FEIGÈRES,
ARCHAMPS, COLLONGES-SOUS-SALÈVE ET SAVIGNY

Projet réalisé avec le soutien
technique et financier de
l'ADEME dans le cadre du
programme CEE AVELO



PROXIGEM : LE TRANSPORT À LA DEMANDE !

La Communauté de communes organise un service de transport à la demande : Proxigem. Complémentaire des lignes de transport public existantes, ce service fonctionne uniquement sur réservation.

À QUI S'ADRESSE PROXIGEM ?

Aux habitants des 17 communes de la communauté de communes du Genevois et plus particulièrement :

- Aux personnes qui connaissent le plus de difficulté à se déplacer, Les voyageurs PMR (Personnes à Mobilité Réduite) bénéficient d'une prise en charge à leur domicile
- Aux personnes éloignées des arrêts de transport public.

Le service Proxigem fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h (hors jours fériés)

COMMENT ÇA MARCHE ?

Réservation

Appelez le **0800 04 74 00** pour fixer votre rendez-vous (la veille pour le lendemain matin, le samedi pour le lundi matin, 2 jours en avance pour les trajets vers Annecy ou Annemasse).

Il est également possible de réserver en envoyant un mail à : resa@proxigem.fr.

Le jour du rendez-vous

Présentez-vous au point d'arrêt 5 minutes au moins avant l'heure du rendez-vous ou soyez prêt à la porte de votre domicile pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Préparez votre monnaie pour régler directement le ticket auprès du conducteur.

Ou présentez votre carte d'abonnement au conducteur.

En cas d'annulation, prévenez Proxigem au plus tôt.

Pour aller où ?

- Depuis l'une des 17 communes de la Communauté de communes du Genevois,
- Vers une autre commune de la Communauté de communes du Genevois,
- Vers Annemasse et vers Annecy pour les Personnes à Mobilité Réduite uniquement.

Combien ça coûte ?

Au sein de la Communauté de communes du Genevois :

- 1 aller : 3 €
- 1 aller-retour : 6 €

Vers Annemasse ou Annecy :

- 1 aller : 4,50 €
- 1 aller-retour : 9€

Les voyageurs de type Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ont la possibilité de s'abonner au service en remplissant le formulaire d'abonnement (30€ pour un mois).

Proxigem

TRANSPORT A LA DEMANDE

INFOS ET RESERVATION

0800 04 74 00

Service de réservation ouvert
du lundi au vendredi de 8h à 19h
et le samedi de 8h à 12h et de 13h à 19h



LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

L'élaboration d'un projet de territoire est un cheminement politique et stratégique. Le processus de partage et de réflexion avec l'ensemble des parties prenantes constitue le facteur clé de sa réussite.

Le projet de territoire doit permettre de :

- Faire émerger une vision : comment les élus souhaitent-il voir évoluer le territoire,
- Définir des enjeux : Comment le territoire évolue-t-il réellement ? Quels sont les écarts entre la trajectoire voulue et la trajectoire constatée ? Sur quoi doit porter l'action publique pour réduire ces écarts ?
- Formuler des réponses à ces enjeux sous forme de politiques publiques : quelles sont celles à déployer pour que l'évolution du territoire soit conforme à l'intention politique ?

QUEL TERRITOIRE VOULONS-NOUS POUR DEMAIN ?

Des débats organisés avec les élus du territoire sont en cours pour définir ensemble les orientations et actions souhaitables en matière de mobilité, d'habitat, d'emploi, de services de proximité, d'aménagement du territoire, etc. D'ici le printemps, une feuille de route partagée guidera les politiques publiques et les projets portés par la Communauté de communes dans les cinq prochaines années.

Dans un bassin de vie transfrontalier dynamique comme le nôtre, où la population et les modes de vie évoluent rapidement, nos politiques publiques locales doivent régulièrement s'adapter aux nouveaux défis et besoins des populations.

Cet automne, les élus communautaires et municipaux – accompagnés par un cabinet d'études spécialisé dans les stratégies territoriales – ont ainsi étudié les derniers indicateurs nationaux et locaux pouvant impacter les dynamiques territoriales.

Cette phase d'analyse et de partage de connaissances a été complétée d'un sondage auprès de personnes résidant sur le territoire de la CCG.

DES CITOYENS CONSULTÉS TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHE

800 personnes ont été interrogées sur leur perception du territoire et leurs attentes (transport, services de proximité, logements, préservation du cadre de vie...).

Parmi celles-ci, un panel d'une trentaine de citoyens sera associé aux débats des élus et donnera son avis sur les propositions d'actions envisagées.

Le Conseil de développement, qui sera installé très prochainement, sera également associé à ces travaux et consulté sur la déclinaison des enjeux en projets et services à la population à développer.

RÉGULATION OU RUPTURE : DEUX SCÉNARIIS STRUCTURENT LES DÉBATS

Pour beaucoup de nos élus, l'enjeu est de maintenir l'équilibre actuel entre le dynamisme lié à l'emploi local et la qualité de vie sur le territoire (proximité de la nature, des services...).

Les débats portent donc principalement sur la manière de maintenir cet équilibre : faut-il réguler davantage les impacts de la croissance démographique ou chercher à changer de trajectoire ?

Ces deux scénarii serviront dans les prochaines semaines de support à la réflexion sur l'évolution souhaitée du territoire, la définition d'objectifs et d'actions prioritaires pour les 5 prochaines années.

Pour en savoir plus :

www.cc-genevois.fr

(rubrique La collectivité et son territoire / Projet de territoire)



En bref

Ce que les citoyens apprécient sur le territoire de la CCG* :

- Proximité du bassin d'emplois suisse et des grandes villes de Haute-Savoie
- Proximité de la nature, des lacs et montagnes

Leurs principales attentes :

- Transports - déplacements
- Services de proximité (services publics, commerces, loisirs...)
- Habitat
- Emploi

* étude réalisée en novembre 2020 auprès d'un échantillon représentatif de la population composé de 800 personnes

RETROUVEZ EN TEMPS RÉEL TOUTES LES INFORMATIONS ET LES ACTUALITÉS DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ SUR FACEBOOK !



*La Communauté de communes
du Genevois est aussi sur Facebook !*

 www.facebook.com/ccgenevois

DECLIC-GENEVOIS, LA PLATEFORME DE VENTE EN LIGNE DU GENEVOIS !

La Communauté de communes du Genevois a lancé sa plateforme de vente en ligne et accompagne les commerçants et artisans vers la digitalisation pour maintenir leur activité dans cette période particulièrement difficile pour les acteurs économiques. Avec un accès gratuit, facile et rapidement opérationnel pour tous les commerçants, artisans et restaurateurs, **declic-genevois.fr** permet à chaque professionnel de s'inscrire et de proposer à la vente son catalogue de produits ou de services.

UN VRAI SERVICE DE PROXIMITÉ POUR LES CONSOMMATEURS

Les citoyens consommateurs qui souhaitent soutenir le commerce local pourront retrouver leurs commerçants préférés sur la plateforme **declic-genevois.fr** et commander directement en ligne avant de retirer leurs produits en magasin.



Declic-genevois présente de nombreux avantages :

- Je commande auprès de plusieurs commerçants mais je remplis un seul panier et je n'effectue qu'un seul paiement,
- Je n'ai plus besoin de faire la queue en magasin : je clique, je récupère mes achats en magasin ou dans un point de livraison,
- Je n'ai pas le temps de faire mes courses pendant les heures d'ouverture des magasins : je peux commander 24h/24 et venir récupérer mes achats ou me faire livrer.

Rendez-vous sur declic-genevois.fr



**Artisans, commerçants, faites-vous
référencer en quelques clics et
valorisez votre activité !!**



CET ÉTÉ, PENSEZ MAISON DU SALÈVE !

Entre Genève et Annecy, la Maison du Salève vous accueille dans un cadre naturel, au pied du Salève. Véritable patrimoine culturel vivant, la Maison vous propose de découvrir cette montagne mythique de différentes manières : expositions, visites guidées, animations nature, balades découverte, conférences... Bienvenue chez vous, bienvenue à la Maison !



UNE EXPOSITION TEMPORAIRE

Une nouvelle exposition temporaire intitulée : « La Forêt, maison des animaux » a fait son entrée à la Maison. Destinée aux enfants de 3 à 12 ans, elle a pour but de faire découvrir la vie des animaux en forêt. Elle nous permet de comprendre, de manière poétique et originale, la diversité de la vie sauvage et l'importance de préserver les forêts naturelles, pour la survie des espèces qui y habitent. Visible **jusqu'au 30 septembre 2022**.

L'HISTOIRE DE LA MAISON

Ancienne propriété de la Chartreuse de Pomier, la Maison du Salève est une ancienne ferme du XVIII^{ème}. Donnée au Syndicat Mixte du Salève puis restaurée, elle devient en 2007 un lieu culturel ayant pour vocation de sensibiliser ses visiteurs à la découverte de la nature, à la connaissance du patrimoine local et à la préservation du Salève.

UNE EXPOSITION PERMANENTE

Toute l'année, la Maison du Salève dispose d'une exposition permanente, « Le Salève, une montagne et des hommes ». Découvrez l'histoire du Salève à travers différentes thématiques : géologie, arrivée des premiers hommes, développement des transports, sports de montagne... Voyagez à travers le temps et faites connaissance avec les personnalités qui ont façonné son image.



DES ANIMATIONS ET ACTIVITÉS TOUTE L'ANNÉE

La Maison du Salève organise des animations nature à découvrir en famille ou entre amis. Varappe naturaliste, land art, crèche nature, chasse aux insectes ou construction de cabanes, les animateurs regorgent d'idées créatives ! Les adultes ne sont pas en reste avec des animations qui leur sont dédiées pour partager un moment convivial et bien souvent une pause gourmande.

La Maison est un lieu chaleureux, de partage et de reconnexion à la nature. Découvrez ce site atypique, rempli d'histoire qui saura vous émerveiller. Retrouvez le programme d'animations printemps-été 2021 sur le site www.maisondusaleve.com rubrique Agenda.

UNE ÉCO-BOUTIQUE

Librairie, produits du terroir, carterie, papeterie ou encore jeux pour enfants, la Maison dispose également d'une éco-boutique. Les produits sont sélectionnés au gré des saisons, des expositions et des producteurs de proximité qui les fabriquent. La Maison souhaite mettre en avant leur travail et valoriser les produits locaux. Astuce ! Utilisez notre système de Click&Collect !



Les RDV à ne pas manquer !



- **Fête de la Nature : du 21 au 23 mai.** Venez célébrer la nature à la Maison du Salève ! Au programme, une balade naturaliste sur le thème de cette année « À travers mille et un regards », une expérience insolite et sonore pour « La nuit est belle » et des animations autour des animaux nocturnes. Réservez vite !
- **Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins : les 26 et 27 juin.** Redécouvrez votre territoire grâce à des visites participatives proposées par les habitants eux-mêmes et partagez un moment d'échange unique.



Réservations et contact

La Maison du Salève
775, route de Mikerne 74160 Présilly
Tél. +33 (0)4 50 95 92 16
info@maisondusaleve.com

À noter : toutes nos animations sont sur inscription
Suivez-nous sur les réseaux !



PROTÉGER LES ARBRES ET LA FLORE REMARQUABLES : UNE MISSION DU SYNDICAT MIXTE DU SALÈVE

Voici plus de vingt ans que le Syndicat Mixte du Salève (SMS) mène des actions en faveur de la protection et la valorisation du massif, et de ses milieux naturels. Le Salève est un espace qui abrite une diversité de milieux et une flore remarquable. Dans le but de conserver ce patrimoine naturel et culturel, il est nécessaire d'en avoir connaissance. Ces dernières années le SMS, a notamment entrepris l'élaboration d'un inventaire des arbres remarquables du Salève et s'est lancé récemment dans la réalisation d'une étude sur la flore patrimoniale du Salève.



Les arbres dit « remarquables », sont des arbres qui par leur âge, leur taille, leur forme, leur histoire, leur rareté, peuvent présenter un intérêt esthétique, paysager, patrimonial ou écologique.

En 2015, Tristan Meudic, passionné par les arbres remarquables depuis de nombreuses années, a parcouru le Salève, afin de les inventorier, décrire, mesurer, photographier et cartographier. Une carte interactive présentée

sous le lien ci-après, permet de découvrir l'ensemble des arbres recensés sur le Salève (meristem.net/projet-s/). Un peu plus de 540 arbres ont été inventoriés, avec un intérêt plus ou moins élevé, allant de l'échelle locale, c'est-à-dire communale, jusqu'au niveau national. Le Salève compte à ce jour 72 arbres remarquables d'intérêts départemental et national, dont 14 d'entre eux se situent sur la commune de Présilly. Vous reconnaîtrez certainement le Tilleul de l'alpage des Convers ou encore le Hêtre en sous-bois de Mikerne. Pour continuer à faire vivre ce projet et participer à l'identification et la conservation de ce patrimoine du Salève, n'hésitez pas à nous signaler les arbres que vous pensez remarquables, en remplissant le formulaire disponible sur le lien suivant : meristem.net/formulaire-contact-arbres/.

Dans la même dynamique et afin d'alimenter les connaissances sur le patrimoine naturel du massif, le SMS a lancé en 2020, dans le cadre du Contrat de territoire espaces naturels sensibles, un travail sur la flore patrimoniale du Salève. Les premières données botaniques datent des années 1650. À partir du 20^{ème} siècle, plus aucune découverte majeure de plantes remarquables n'a eu lieu. Certaines espèces ont disparu et d'autres subsistent sans pour autant qu'elles aient été retrouvées. Afin d'obtenir un état de connaissance de la flore patrimoniale ancienne et actuelle, Denis Jordan et Patrice Prunier, botanistes connaisseurs du Salève, mènent l'étude en plusieurs phases. Une première partie se concentre sur la recherche de toutes les espèces patrimoniales du Salève répertoriées dans la bibliographie et les herbiers de la ville de Genève. Puis, dans un second temps, une recherche sur le terrain des espèces botaniques patrimoniales anciennement indiquées mais jamais observées, se réalise sur les années 2020 et 2021. Ces recherches sur le terrain vont permettre de confirmer l'existence actuelle de certaines espèces, et d'en découvrir de nouvelles. Ces données permettront par la suite de conserver et suivre la flore patrimoniale de notre Salève.

Lucile Daudet

Technicienne des espaces naturels du Salève

L'ÉCOLE BEAUPRÉ, EN TRAVAUX !

La construction de l'extension de l'école Beaupré a commencé le 25 novembre 2020 avec l'installation des palissades et le terrassement le 2 décembre 2020.

Cet agrandissement de l'élémentaire se fera sur 2 niveaux avec la création de 10 classes supplémentaires, de 3 ateliers, et de différents locaux techniques et de rangement. Ce futur bâtiment sera relié à la structure existante dans laquelle seront réalisées des modifications avec notamment un nouveau bureau de direction et un nouvel atelier.

Il est prévu de restructurer les cours de récréation des écoles élémentaire et maternelle en les agrandissant et en créant un préau pour chaque espace. La forme en « L » de cette nouvelle extension laisse la place pour une grande cour carrée au centre des bâtiments futur et ancien. Sur le côté Est, afin de laisser une zone de transition avec l'école maternelle, un espace de jeux y est proposé, avec aménagement de gradins.

À leur arrivée, un sas d'entrée permettra aux enfants d'avoir accès soit directement à leur salle de classe soit à la cour. Un large couloir vitré fluidifie la circulation vers les classes ; celui-ci est accessible, en plus du sas, depuis la cour de récréation par deux entrées distinctes.

Deux escaliers conduiront au premier étage ; un ascenseur est prévu pour les personnes à mobilité réduite. Un grand couloir lumineux permettra de desservir les six classes et l'atelier de cet étage.

Le choix des matériaux s'est orienté vers des matières rustiques et nuancées comme le béton brut et le bois. Pour favoriser l'entrée de la lumière naturelle, de grandes surfaces vitrées ont été privilégiées.

Le coût global de cette extension approche les 5 millions d'euros TTC.

En plus de l'autofinancement par le SIVU Beaupré, des aides des communes de Beaumont et de Présilly, de l'État (300 000 €) et du département (110 000 €) ont été et seront octroyées.

La livraison de cette nouvelle construction est programmée pour la rentrée de septembre 2022.





LES MONTS DE GENÈVE VIVEZ L'EXPÉRIENCE !

Il est un territoire, que vous connaissez bien, qui regorge de secrets et de lieux surprenants à l'histoire remarquable.

2018, naissance d'une destination

Vous ne le saviez peut-être pas, mais en 2018, une nouvelle destination voyait le jour : Les Monts de Genève.

Un nom fédérateur et iconique pour représenter la « fusion touristique » des territoires d'Annemasse Agglomération et de la Communauté de communes du Genevois.

Véritable écrin de nature, les Monts de Genève sont lovés entre 3 massifs : le Vuache sauvage et indomptable, le Salève surprenant et mystérieux et les Voirons protégés et secrets. Trois sites aux panoramas époustouffants du Mont Blanc jusqu'à Genève.

Étendu sur plus de 225 km² et 29 communes, ce territoire à la croisée de pôles urbains et situé entre lac et montagnes, à beaucoup à offrir. À la fois authentiques et dynamiques les deux « capitales », Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois, en font un carrefour incontournable aux portes de la Haute-Savoie et de la Suisse.



Secrets de territoire

On pense souvent connaître son lieu de vie mais l'exploration d'une destination révèle de nombreuses facettes insoupçonnées. Ici, les pépites sont partout !

Terre de nature, les Monts de Genève offrent plus de 350 km d'itinéraires de randonnées, de promenades, de circuits cyclos et VTT permettant d'accéder à des sites remarquables. Le dépaysement est au rendez-vous.

Terre de loisirs, la région fourmille d'idées de sorties et d'activités pour tous. Dose d'adrénaline,

parenthèse culturelle, bulle détente, nuits insolites, animations en tout genre... Il y a forcément une expérience pour vous.

Terre de saveurs, laissez-vous surprendre et mettez vos sens en éveil. Chefs étoilés, tables gastronomiques, traditionnelles ou exotiques, brasseries, artisans et producteurs passionnés, une longue liste vous attend.

LAISSEZ-VOUS GUIDER !

L'Office de tourisme

Parce qu'il existe mille et une façons de découvrir la destination, venez rencontrer les conseillères en séjour de l'Office de Tourisme. Véritables expertes du territoire, elles partageront leurs bons plans pour vivre de nouvelles expériences quelle que soit la saison.

Ne partez pas sans les indispensables dont la carte de découverte du territoire et votre carnet de route personnalisé selon vos envies du week-end ou de vos vacances.



Bureau d'informations touristiques

Région du Genevois

Centre Vitam

500 route des Envignes

74160 Neydens

+33 (0)4 50 04 71 63

ot@montsdegeneve.com

Nos horaires

Toute l'année

Du lundi au mercredi
de 10h à 13h et de 14h à 18h

Le samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h

Ouverture à 10h30 le mardi

RESTEZ AU CŒUR DE L'INFO !

Suivez l'actualité de la destination sur
MONTSDEGENEVE.COM



#MONTSDEGENEVE

FIT N' FIGHT

La saison 2020-2021 avait bien commencé. Nos adhérents avaient répondu présents à notre proposition de cours et nos enseignants étaient tous ravis de retrouver les habitués et rencontrer les nouveaux membres. Les inscriptions, nombreuses à nouveau cette année, avaient pu être finalisées à la fin de l'été grâce à de nombreuses heures passées à classer, photocopier, corriger quelques erreurs, et enregistrer les coordonnées de chacun. Cette année encore Fit'n'Fight proposait quelques 19 heures de cours réparties sur la semaine, en journée et en soirée pour satisfaire la demande des sportifs et des moins entraînés, des jeunes aux séniors.

Nos cours avaient donc pu reprendre presque normalement malgré les mesures sanitaires à respecter (gel hydroalcoolique à l'entrée, désinfection des tapis, espacement entre les participants, etc...). Mais après quelques semaines de cours la nouvelle est tombée. Les salles des fêtes devant être fermées, nos cours ont été interrompus.

Mais c'était sans compter sur l'enthousiasme de nos profs qui ont pu organiser quelques cours en visio même s'ils remplacent pas le présentiel : il manquait la joie d'être ensemble et de travailler ensemble.

Alors aujourd'hui nous sommes prêts et impatients ! Il suffira d'un signe, un matin... comme le chantait Jean-Jacques Goldman et aussi sec nous reprendrons les cours de pilates, de yoga, de nia, zumba, strong, salsa et yoga enfant laissés en suspend.

L'association a la chance de ne pas subir des coûts fixes trop lourds. Cela lui a permis de « végéter » le temps que la pandémie se calme et aussi de rembourser, à tous les adhérents qui l'ont demandé, la part de cotisation des cours non assurés lors de la saison 2020/2021.



Nos espoirs sont donc de pouvoir vous revoir prochainement et dans l'ordre suivant :

- soit avant la fin juin 2021 selon le rythme des 19h hebdomadaire de cours (www.fitnfight.net/fitnfight/Horaires_%26_Lieux.html) ;
- soit durant l'été au parc Meyer pour nos traditionnels cours gratuits du mercredi ;
- soit à la rentrée 2021 avec un nouveau planning.

Dans tous les cas le plus simple est de consulter régulièrement notre site web www.fitnfight.net où vous trouverez les informations de reprises, d'inscriptions (rêvons un peu) ainsi que notre politique de cotisation au prorata des cours suivis.

Merci de votre fidélité et de vos mails de soutien attentionnés. Il est sûr que nous nous reverrons bientôt.

En pratique :

Renseignements Actualités :
www.fitnfight.net

Contact :
04 50 75 56 42
fitnfight@hotmail.fr

MJC DE VIRY

La MJC de Viry accueille les adhérents, dès la naissance, dans notre espace familles pour des jeux, des ateliers parents/enfants, des rencontres avec des professionnels. Le déroulement des activités se construit avec les participants et l'équipe d'animation. Les accueils sont principalement proposés les mercredis, jeudis et vacances scolaires. Nos objectifs sont :

- de mettre à disposition des espaces et d'organiser des événements propices au partage et aux échanges entre parents et enfants.
- d'être à l'écoute, de soutenir et de valoriser la démarche de parentalité.
- de faciliter et d'accompagner les initiatives de familles vers la réalisation d'actions.

La MJC propose aussi des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les 3/10 ans et pour les 11/17 ans les mercredis et les vacances scolaires. Des séjours viennent aussi ponctuer chaque période de vacances scolaires.

À partir du CP et jusqu'à la terminale, la MJC permet aux enfants de s'inscrire pour de l'accompagnement à la scolarité. Ils ont pour objectifs d'aider les participants à s'organiser autrement, prendre confiance, s'entraider...

Le secteur jeunes de la MJC, c'est aussi des projets solidaires comme, par exemple, un séjour à Madagascar pendant les vacances d'automne. Les jeunes se rendent dans ce pays pour repeindre une école, apporter des vêtements et des fournitures scolaires.

La MJC, c'est aussi plus de 50 activités hebdomadaires différentes du lundi au samedi. Toutes ces activités sont disponibles sur le site de la MJC ou la plaquette.

Sans l'implication des bénévoles, la MJC ne pourrait exister ! Cette participation se fait à plusieurs échelons et de façons complémentaires. Certains participent très ponctuellement, pour une fête, un événement. D'autres, d'une façon très régulière, comme par exemple

les membres du bureau ou du conseil d'administration car il ne faut pas oublier que la MJC est une association ! Son fonctionnement lui est propre et son projet associatif guide l'ensemble de son fonctionnement. L'existence de notre association se fait grâce aux subventions des instances telles que le département, la CAF, les communes de Présilly et de Feigères et la commune de Viry. Cette dernière est le principal soutien de notre association et permet le développement sur la commune.

La MJC, c'est aussi un employeur pour plus de 30 salariés. Comptable, accueil, animateur, agent d'entretien... de nombreuses personnes sont présentes pour accueillir tous les adhérents et encore plus d'usagers (que nous retrouvons sur les spectacles, les démonstrations, les expositions).

De par ses missions, la MJC développe des projets en partenariat avec les structures du territoire en menant des projets communs, se faisant se rencontrer les adhérents et habitants.

À la MJC, nous essayons de donner une place unique à chaque personne quel que soit son âge et ses particularités. Nous souhaitons mettre en avant les compétences de chacun. Venez échanger avec l'équipe qui vous orientera ou vous aidera à construire votre projet.

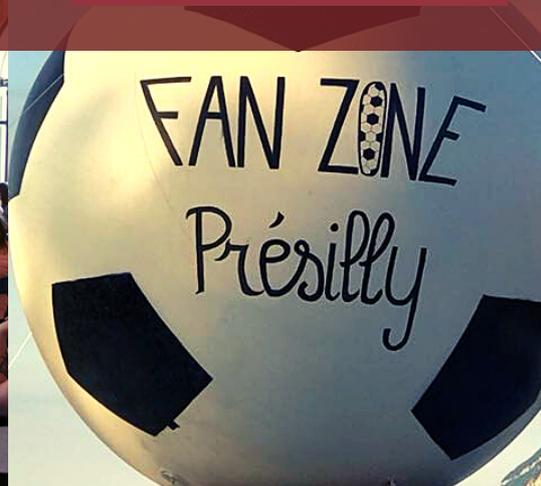


Contact :

www.mjcviry74.fr
ou accueil@mjcviry74.fr



Vous nous manquez, et tous les membres de la Présillienne ont hâte de vous retrouver !



Comité des Fêtes "La Présillienne"

INFOS UTILES

DRONES : DES RÈGLES DE PILOTAGE À RESPECTER !

La réglementation en vigueur a notamment pour objectif de protéger les personnes au sol contre les chutes de drone, mais aussi de protection des autres usagers du ciel pour éviter les collisions.

Pour éviter les collisions, il est central de respecter les hauteurs maximales autorisées. Selon les distances par rapport aux aéroports, il peut être autorisé de voler jusqu'à 120 m de hauteur. N'hésitez pas à vous rendre sur le site GéoPortail pour connaître les zones et les autorisations.

VOLER DE NUIT, C'EST INTERDIT !

L'utilisation de drones est interdite la nuit, même lorsqu'ils sont équipés de dispositifs lumineux. En cas de violation des règles de sécurité et des interdictions de survol, vous risquez de 1 à 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € à 75 000 € d'amende et vous faire confisquer votre drone !

À noter également, l'utilisation d'un drone doit toujours se faire dans le respect de la vie privée et de la tranquillité des propriétés environnantes. Il est interdit de survoler des propriétés privées, sauf avec l'accord du propriétaire. Le site GéoPortail recense également les zones interdites de survol !



Une nouvelle réglementation à respecter

Depuis le 31 décembre 2020, l'utilisation des drones civils circulant en extérieur est soumise à la réglementation européenne. La déclaration auprès de la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) concerne désormais tout engin de plus de 250 g. La formation pour les pilotes de loisir est également étendue et renforcée pour les drones de plus de 900 g.

FRONTALIERS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

VOUS HABITEZ À PRÉSILLY ET VOUS TRAVAILLEZ À GENÈVE ?

Que vous soyez de nationalité française, suisse, ou les deux à la fois, n'oubliez pas de vous déclarer en mairie !

Cette formalité rapide et très simple n'a aucune incidence sur votre déclaration de revenus et ne vous coûtera rien. En revanche, elle est essentielle pour la vie de votre commune !

Contactez la mairie, au 04 50 04 42 50, pour plus de renseignements.

Communauté de Communes du Genevois

GENEVOIS FRANÇAIS Pôles métropolitain

**Vous êtes frontalier ?
PARTICIPEZ AU RECENSEMENT**

Pourquoi ? Comment ?

SIGNALEZ LE FRELON ASIATIQUE !

Originaire du continent asiatique, *Vespa velutina nigrithorax*, occupe aujourd'hui la quasi-totalité des départements français. Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, sa présence est maintenant avérée dans l'ensemble des départements.

Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces, et notamment l'abeille domestique.

Très souvent confondu avec le frelon européen, certains critères permettent néanmoins de facilement l'identifier. Un moyen de distinguer facilement le frelon asiatique du frelon européen est la couleur. Le frelon asiatique est en effet plus foncé que le frelon européen. À distance, il apparaît globalement comme étant brun noir tandis que le frelon européen est beaucoup plus jaune.



La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, en partenariat avec la fédération régionale des groupements de défenses sanitaires, poursuit la lutte contre ce nuisible.

Toute personne suspectant la présence de frelons asiatiques est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

NÉOSPOROSE : ATTENTION AUX DÉJECTIONS CANINES !

La néosporose est une maladie contractée par les chiens. Lorsque les animaux domestiques font leurs excréments dans les prés, ils sont ensuite ingérés par les bovins, et ainsi se déclenche la maladie. En effet, cette infection aux symptômes peu visibles peut pourtant avoir des conséquences très graves sur le renouvellement du troupeau dans les exploitations agricoles les plus touchées.

La néosporose bovine est une maladie parasitaire. Elle se traduit par des avortements chez les vaches et les génisses, généralement entre cinq à sept mois de gestation. La transmission de la mère au veau pendant la gestation peut aussi se faire, sans présenter aucun symptôme visible. Dans ce cas, les mères donnent naissance, dans 90% des cas, à un veau séropositif. Ce sont ces veaux femelles, gardés dans l'élevage, qui sont responsables d'une transmission invisible de la maladie dans le cheptel.

Une femelle séropositive aura ainsi quatre fois plus de risque d'avorter qu'une femelle saine, et elle est porteuse à vie du parasite. Il n'y a, actuellement, aucun traitement ni vaccin contre cette maladie des bovins. Les seules méthodes de lutte sont la prévention, pour maintenir le troupeau sain, et, malheureusement, la réforme des femelles infectées. Récemment, 75% des avortements bovins sont dus à la néosporose.

Lors de vos promenades avec votre chien dans les prés, pensez à ramasser ses excréments, et évitez ainsi de contaminer un troupeau !



FIN DE GESTION DES IMPÔTS À LA TRÉSORERIE DE SAINT-JULIEN !

Depuis le 1^{er} janvier 2021 la trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois n'exerce plus la fonction de gestion du recouvrement de l'impôt (impôt sur les revenus, taxe habitation, taxe foncière).

Désormais, c'est le Service des impôts des particuliers d'Annemasse qui est compétent.

SIP Annemasse

3, rue Marie Curie

CS 80529

74107 Annemasse

Téléphone : 04 50 43 91 50

Courriel : sip.annemasse@dgfip.finances.gouv.fr

Toutefois, jusqu' à la mise en place d'une maison France Services sur le territoire relevant de la Trésorerie de Saint-Julien-en-Genevois, un agent détaché du SIP assure un accueil fiscal de proximité au guichet de la Trésorerie.

Cette mission consiste à répondre aux questions simples des usagers, à les aider dans leurs démarches fiscales et à recevoir leurs questions et dossiers (sans les traiter) en vue de les transférer au SIP.

Vous pouvez effectuer toutes vos démarches en ligne à partir de votre compte fiscal (espace particulier sécurisé) sur le site www.impots.gouv.fr

Un numéro de téléphone est également mis à votre disposition pour poser vos questions de 8h30 à 19h : **0 809 401 401** (service gratuit + coût de l'appel).

Concernant les paiements des impôts, vous pouvez effectuer vos règlements auprès des buralistes agréés par CB et en numéraire jusqu'à 300 €. Au guichet de la Trésorerie, seuls les paiements par CB sont possibles pour les impôts.



TRAVAUX D'EXTÉRIEUR ET BRUITS : JE PENSE À MES VOISINS !

Les beaux jours arrivent, et avec eux les nombreux travaux d'extérieur et d'entretien des jardins !

Attention, ces travaux ne sont autorisés que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Pensez à bien respecter ces horaires !

NUMÉROS UTILES



SANTÉ :

- Numéro d'appel d'urgence européen : 112
- SAMU : 15
- Police Secours / Gendarmerie : 17
- Sapeurs-Pompiers : 18
- Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114
- Hôpital de Saint-Julien : 04 50 49 65 65
- Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11
- Pharmacie du Châble : 04 50 04 41 97

SERVICES À LA POPULATION :

- École maternelle Beaupré : 04 50 04 47 43
- École élémentaire Beaupré : 04 50 04 59 58
- RécréA : 04 50 83 77 78 /
recrea@sivu-beaupre.fr
- Accueil petite enfance CCG : 04 50 95 92 60
- Déchetterie intercommunale de Neydens :
04 50 04 41 67
- SPA Annecy-Marlioz : 04 50 77 82 40
- Proxigem (bus à la demande) : 0 800 04 74 00

Pour contacter la mairie

Téléphone : 04 50 04 42 50

Fax : 04 50 04 55 61

Email : mairie@presilly.fr



À LA RENCONTRE DE VOS ÉLUS MUNICIPAUX !



Bio express

Coralie Clert (née Besson)

- **Âge** : 37 ans
- **La Tuilière**
- **Profession** : Gestionnaire en immobilier
- **Commissions** : SIVU et Urbanisme

PARLE-NOUS UN PEU DE TOI

Je suis la maman de Clara et Calvin, qui ont respectivement 13 et 6 ans. Je suis mariée et cette année nous fêterons nos 10 ans de mariage.

Mon quotidien est rythmé essentiellement par mon travail dans l'immobilier, à Genève. Depuis 12 ans, je gère des immeubles locatifs et des PPE. Un métier qui me passionne, car j'aime le contact avec les personnes aussi bien avec la clientèle que les entreprises.

Je profite également de mes mercredis de congé afin de passer du temps avec mes enfants et de temps à autres me consacrer à la réalisation de cakes design qui est devenue une passion.

Je suis une ancienne sportive ; aussi quand le temps me le permet, j'aime courir sur nos jolis sentiers du village.

DEPUIS QUAND HABITES-TU À PRÉSILLY ? QU'EST-CE-QUI T'A FAIT CHOISIR LA COMMUNE ?

Cette année, cela fera 6 ans que nous sommes installés à Présilly, plus précisément à la Tuilière, où nous avons fait construire notre maison.

Pour le choix, je dirais que c'est l'opportunité d'avoir pu trouver ce terrain au vu de la conjoncture, tout en restant proche de Feigères, mon village d'enfance, et de ma famille.

POURQUOI AVOIR CHOISI DE T'ENGAGER POUR LA COMMUNE DE PRÉSILLY ?

J'ai souhaité m'engager pour la commune afin de mieux connaître le village et les habitants, de mettre mes compétences au service de la commune, et d'avoir l'opportunité de découvrir au plus près la construction des politiques publiques.

DANS QUEL DOMAINE SOUHAITES-TU T'INVESTIR ?

J'ai souhaité m'investir dans le SIVU, et plus particulièrement à la commission « Infrastructure travaux », un domaine qui me plait énormément, et qui va être important ces deux premières années avec l'agrandissement de l'école Beaupré. L'urbanisme est également un domaine que j'apprécie.

QU'EST-CE-QUE TU AIMES À PRÉSILLY ?

Ce que j'aime dans notre village, c'est sa dimension humaine. Cela reste encore un petit village, point que j'apprécie énormément. La nature, l'échange, la convivialité, les belles rencontres, ce sont ces qualités qui me font aimer Présilly.

UNE ANECDOTE ?

J'ai été championne de France de Judo lorsque j'étais adolescente.

Bio express



Stéphane Machin

- **Âge :** 60 ans
- Chef-Lieu
- Né dans le Nord de la France.
- Études supérieures aux Etats-Unis en Caroline du Nord et San Francisco (entrecoupée d'une année au Mexique) où j'ai obtenu un M.B.A (Master en Business Administration)
- Quelques années dans le textile et depuis 30 ans dans le matériel de travaux publics chez Pel Job et Volvo Construction Equipment dans différentes fonctions qui m'ont amenées à travailler dans de nombreux pays (Amériques, Afrique, Moyen Orient, Asie) mais avec un foyer toujours ancré en Haute Savoie.

PARLE-NOUS UN PEU DE TOI

Mon épouse travaille à St-Julien et pendant de nombreuses années mon quotidien n'existait pas vraiment en France si ce n'est le week-end avec mes 3 enfants maintenant habitant à Paris et Lyon.

DEPUIS QUAND HABITES-TU À PRÉSILLY ? QU'EST-CE-QUI T'A FAIT CHOISIR LA COMMUNE ?

Nous sommes arrivés à Présilly il y a 25 ans après quelques années à St-Julien et au Châble. De mon balcon du Châble je voyais le village de Présilly et j'ai toujours pensé que nous y habiterions. Quand une opportunité d'y faire construire s'est présentée, nous l'avons saisie.

POURQUOI AVOIR CHOISI DE T'ENGAGER POUR LA COMMUNE DE PRÉSILLY ?

Souvent en voyage à l'étranger pendant de nombreuses années, j'avais besoin d'une réalité locale. J'ai ainsi participé à l'organisation de quelques événements dans notre village ces dernières années. Et puis un jour j'ai reçu la visite de Nicolas Duperret qui m'a expliqué son projet pour la municipalité et ce que pourrait être mon rôle. Il était maintenant temps de redonner à la commune ce qu'elle nous avait apporté pendant un quart de siècle et de s'investir sur sa liste pour les élections municipales.

DANS QUEL DOMAINE SOUHAITES-TU T'INVESTIR ?

Je participe aux commissions Travaux, Tourisme et Finance au niveau communal, et représente Présilly auprès de la Communauté de communes du Genevois pour les commissions Économie, Tourisme et Formation. Je pense que c'est dans ces sujets que je peux apporter le plus de valeur ajoutée à la commune.

QU'EST-CE-QUE TU AIMES À PRÉSILLY ?

Son côté encore « village », sa position de balcon sur le Genevois, ses énormes pierres en granit nouvellement mises à jour dans ses forêts patrimoniales qui feront l'objet d'un parcours de découverte très prochainement.

UNE ANECDOTE ?

Le souvenir le plus impressionnant localement est le bruit et le spectacle du passage d'une harde de sangliers au bord de mon terrain en provenance du Montailoux (je présume) et redescendant vers le cœur du village. Depuis il m'arrive de voir dans le jardin des renards peu effrayés de notre présence et plus rarement des biches. C'est toujours un tableau magique !

Constellation des
Noctuidae

Constellation
du Sphinx

la nuit est belle!

Vendredi 21 mai 2021

Sur une idée originale de

m séum
genève

S.A.G.
Société Astronomique
de Genève

la Maison du Salève
Le plaisir des découvertes

Grand Genève
ASSOCIATION FRANCO-ITALIENNE

